

# Un scandale né en l'an 2000

Des explosions dans un silence assourdissant. Depuis un quart de siècle l'alerte a été lancée sur la dangerosité des airbags de l'équipementier Takata, et des vies auraient pu et dû être épargnées.

Le scandale des « airbags tueurs » est bien loin d'être un scoop à l'échelle internationale (notre édition du 5 juin dernier), et l'affaire a déjà fait couler de l'encre aux quatre coins du monde depuis de longues années.

Alors pourquoi des accidents causant de graves blessures et parfois la mort, sont-ils encore enregistrés près d'un quart de siècle après les premières alertes ? Voilà la question qui torture aujourd'hui nombre de victimes directes ou indirectes dans le dossier.

Une enquête de nos confrères du Wall Street Journal a en effet révélé en novembre 2015 que les premières inquiétudes, émanant d'employés américains du constructeur japonais Honda, à propos du danger potentiel des composants de l'équipementier Takata remontent à... l'an 2000. L'article laissant alors planer des soupçons de dissimulation au sujet de dysfonctionnements enregistrés lors de tests de composants d'airbags.

À la veille de ces révélations, l'entreprise Takata venait d'écooper d'une amende civile record de 200 millions d'euros. L'agence américaine de la sécurité routière ayant identifié des facteurs à risque pouvant conduire à une rupture d'airbags. Ancienneté et exposition à des températures élevées et à une forte humidité

provoqueraient, même en cas de collision mineure, une explosion projetant des fragments de métal et de plastique au visage du conducteur ou du passager.

De cinq à dix ans plus tard en France, et au regard des conditions climatiques qui favorisent leur détérioration, c'est en outremer que les airbags Takata sèment d'abord et toujours la mort. Guadeloupe, Guyane et... Ile de La Réunion.

Depuis 2018, les juridictions respectives des territoires ultramarins comptent les accidents graves et mortels avec à la clé plusieurs plaintes et enquêtes pour homicide ou blessures involontaires et mise en danger de la vie d'autrui.

## Le risque perdue

Afin d'échapper au procès, l'entreprise n° 1 du marché mondial des ceintures de sécurité et airbags avait conclu un accord avec la justice américaine début 2017 avant de faire faillite quelques mois plus tard. Takata, qui avait changé la composition chimique de ses gonfleurs au vu de substantielles économies, et qui s'était vue interdire l'utilisation du nitrate d'ammonium mis en cause, disparaît.

Mais le risque perdue. Et les campagnes de rappel de véhicules se multiplient encore à l'heure ac-

tuelle, comme celles, récentes, de Ferrari aux Etats-Unis, de BMW en Chine qui cible 1,3 million d'autos ou du groupe Stellantis en France qui concernait plus de 600 000 véhicules en circulation.

« En cas d'accident entraînant le déploiement de l'airbag, le gonfleur de l'airbag peut se rompre avec une force excessive, pouvant causer des blessures graves ou même la mort, dans le pire des cas », reconnaît lui-même le groupe.

En cause ? Les « produits chimiques présents dans les gonfleurs de ces airbags Takata [qui] peuvent se détériorer au fil du temps, en particulier lorsqu'ils sont exposés à des conditions climatiques chaudes et humides », poursuit le courrier de Stellantis qui « demande aux désormais propriétaires/détenteurs des modèles Citroën C3 et DS Automobiles DS3 fabriqués de 2009 à 2019, d'arrêter immédiatement de conduire ces véhicules ».

Des millions d'automobilistes à travers le monde jouent-ils à la roulette russe sur les routes à chaque fois qu'ils s'assoient derrière le volant ? C'est en substance ce que laissent entendre de plus en plus de voix, en France y compris.

« C'est une aberration de voir que les véhicules en cause, pourtant identifiés, roulent toujours sur les routes au péril de la vie des usagers », se désole M<sup>e</sup> Alain Antoine, avocat au barreau de Saint-Denis. Localement, une expertise judiciaire menée à sa demande (voir encadré) est venue confirmer un vice de fabrication d'airbags frontaux de marque Takata entraînant un risque légal et des blessures de type balistique sur les victimes en cas de déclenchement de l'airbag.

Dans une pétition en ligne, Bruno Guérin, fondateur de l'association de défense des victimes d'airbag, n'hésite d'ailleurs pas à parler d'un « pistolet chargé pointé sur le conducteur » en évoquant ces « airbags meurtriers censés nous protéger ».



Une expertise technique à La Réunion confirme qu'en explosant au visage des occupants du véhicule, les airbags frontaux de l'équipementier Takata infligent de graves blessures pouvant se révéler létales « par la projection incontrôlée d'une portion de la capsule de gonflage ».

Son fils, Tristan, a reçu un projectile dans l'œil le 16 mai 2023 en Guadeloupe, après un léger choc de la circulation. Il est décédé sur le coup. Et de s'interroger alors : comment ce véhicule, qui venait de passer un contrôle technique conforme, a-t-il pu se transformer en arme mortelle ?

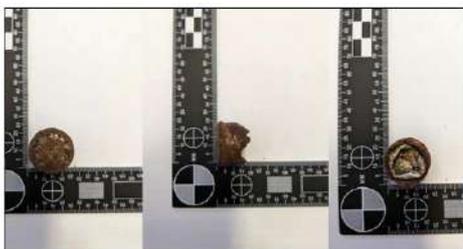
L'ancienne procureure de Saint-Pierre, Caroline Calbo, désormais à la tête du parquet de Pointe-à-Pitre en Guadeloupe, a confirmé qu'une « information judiciaire a été ouverte pour blessures et homicides involontaires avec cinq victimes qui pourraient être liées à des explosions d'airbags de Citroën ». Soit une dizaine d'enquêtes sur l'île, si on y ajoute les dossiers du parquet de Basse-Terre, où sont concernés des véhicules Citroën mais aussi Ford, Toyota et Nissan.

En ce qui concerne La Réunion, « un cas mortel et au moins deux blessés graves ont été portés à la connaissance des juridictions compétentes », précise M<sup>e</sup> Alain Antoine, conseil d'une victime réunionnaise de l'airbag tueur. « C'est un véritable scandale qui se joue ici, et des moyens humains et matériels devraient être mobilisés pour procéder à l'immobilisation des véhicules en cause et au remplacement des pièces défectueuses. Ce cas est prévu par les articles R325-1 et

suivants du code de la route ».

Au risque de voir les accidents et les victimes se multiplier, laissant dans leur sillage des vies saccagées et des décès. La plainte déposée contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui », pourrait dès lors faire de la Réunion l'épicentre de ce scandale tentaculaire alors que « des personnes blessées ignorent probablement encore aujourd'hui qu'elles ont été victimes d'un airbag défectueux. Ici ou ailleurs... ».

D.K.



Comme une balle... La pièce de métal retirée chirurgicalement du crâne d'une victime d'un airbag Takata sur l'île, présente un diamètre de quatre centimètres environ.

## « On a regardé ailleurs »

En novembre 2022, un père de famille va être dévisagé suite à l'explosion de son airbag après un banal accident de la circulation entre Saint-Pierre et Saint-Louis. Le cas de Pascal A. illustre de manière dramatique le manque d'intérêt à retirer de la circulation des véhicules pourtant identifiés comme dangereux.

Opéré au CHU après une semaine en service de réanimation, un « objet simulant un traumatisme balistique de très gros calibre d'environ 4 centimètres de diamètre » est retiré de son visage. Sa C3 de fonction était pourtant l'objet d'un rappel. Trop timide, trop tardif, trop peu contraignant... « Rien n'a été fait en réalité pour s'assurer, vu la dangerosité avérée de la défectuosité de l'airbag relevée et connue depuis des années dans le milieu automobile, du suivi par les propriétaires des véhicules du rappel constructeurs », fustige une plainte déposée pour mise en danger de la vie d'autrui. Pire. En tant qu'utilisateur sa-

larié d'un véhicule de fonction, jamais Pascal A. n'a été mis au courant de la dangerosité de son véhicule acheté par un garage au distributeur local de la marque Citroën. Les courriers de rappel envoyés six mois plus tôt semblent être restés lettres mortes entre le garage-propritaire et le concessionnaire, sans que l'entreprise locataire ni le salarié-usager ne soient informés.

Pire encore dans d'autres cas, les courriers de rappel sont arrivés à destination parfois jusqu'à un an après le décès des conducteurs, ravivant la douleur de la perte pour les proches et la fatalité d'une mort qui aurait pu être évitée.

### Danger avéré

Entretemps, une expertise judiciaire est venue confirmer le vice de fabrication de l'airbag en cause. « Les constructeurs savent, les autorités savent, et pourtant on a regardé ailleurs et les accidents se poursuivent », déplore M<sup>e</sup> Alain



M<sup>e</sup> Alain Antoine représente Pascal A., père de famille grièvement blessé au visage après l'explosion de son airbag dans un banal accident de la route en novembre 2022 (Photo Emmanuel Grondin)

Antoine, conseil de Pascal A., qui pointe le manque et même l'absence de réaction des pouvoirs publics sur le sujet.

Procédures au pénal et au civil se juxtaposent désormais, pointant les responsabilités du concessionnaire et du fabricant, alors que

le père de famille, toujours en arrêt de travail, devra encore supporter plusieurs opérations chirurgicales de reconstruction buccale et une longue période de rééducation pour espérer laisser derrière lui les traces de cet accident qui aurait pu lui coûter la vie.

**TAMPON INFOS**

**21 SEPT** **MARCHÉ FORAIN**  
 >> Esplanade Benjamin Hoarau – de 6h à 13h  
 Ravitaillez-vous en produits frais grâce à nos commerçants et agriculteurs locaux lors du traditionnel marché de la Ville.

**21 SEPT** **CONFÉRENCE VOLCAN**  
 >> Cité du Volcan – 14h30  
 Assistez à une conférence orchestrée par Oryaëlle Chevrel, chercheuse en volcanologie, qui vous expliquera comment est mesurée la viscosité de la lave lors d'une éruption.

**21-22 SEPT** **JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE**  
 >> Médiathèque du centre-ville - toute la journée  
 Profitez des journées du patrimoine ce week-end au Tampon ! Que ce soit à la médiathèque du centre-ville, au site de La Pointe ou encore à la salle Rita et Charles Beaudemoulin, un riche programme vous attend.

**24 SEPT** **CONSEILLERS NUMÉRIQUES**  
 >> Médiathèque du Tampon - de 9h à 11h30  
 La médiathèque vous propose, avec la collaboration de Conseillers Numériques France Service, un accompagnement dans l'utilisation des outils numériques (ordinateur, tablette, smartphone...), ainsi que différentes offres numériques.

# Le Quotidien

www.lequotidien.re

DE LA RÉUNION ET DE L'Océan Indien

Vendredi 20 septembre 2024 - N° 15957 - 48<sup>e</sup> année - Prix : 1,20 €

**FREDO Quotidien**

# 1800€

À GAGNER AUJOURD'HUI



**AIRBAGS DÉFECTUEUX**

## Les proches attendent un procès

Il y a trois ans, Emmanuelle Sauger a été tuée par un airbag défectueux. Ses proches attendent que justice soit faite alors que ces airbags continueraient de faire des victimes.

P.2-3

### SAINT-LEU

P.7

10 000 fidèles pour la messe de la Salette



### ABATTOIR EVOLLYS

P.5

Renvoi au 10 octobre pour la guerre des poulets

### WORLD CLEAN UP DAY

P.6

Des actions de nettoyage sur toute l'île

### CULTURE

P.8

Une saison riche pour les 20 ans du Kabardock



### NOUVELLE-CALÉDONIE

P.10

Deux morts de plus dans les affrontements

### CYCLISME

P.12

Un centre de la performance en 2026



VOTRE MOBILITÉ  
SIMPLIFIÉE

Avec l'application  
Ile De La Réunion Mobilités !

TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION



AIRBAGS DÉFECTUEUX : TROIS ANS APRÈS L'EXPLOSION MORTELLE

# Les proches d'Emmanuelle attendent un procès

Emmanuelle Sauger est décédée le 20 septembre 2021, alors qu'elle se rendait à Saint-Paul pour son travail. Une légère collision a déclenché l'éclatement de l'airbag.

La mère de famille a été tuée dans un banal accrochage à La Saline il y a exactement 1096 jours. Sa famille ne peut que compter en jours, tellement sa disparition brutale a traumatisé les esprits et les corps. «Les anniversaires sont toujours un peu compliqués», témoigne Christelle, la sœur d'Emmanuelle.

Son avocate, maître Céline Pichon de Bury, était une amie proche. «C'était mon témoin de mariage. Il y a aujourd'hui beaucoup de compassion pour son mari, ses enfants, ses parents. Il y a un profond sentiment d'injustice dans tout cela. De recevoir les courriers un an après son décès dans la gestion du rappel, c'est proprement scandaleux, c'est manquer d'égards pour les victimes, c'est traiter les choses comme si c'était des numéros».

## Dossier toujours en instruction

Un an après le décès d'Emmanuelle, sa famille avait en effet reçu un courrier informant la mère de famille qu'elle devait amener sa voiture au garage pour un changement d'airbag...

Pour la sœur de la victime, «la procédure pour le rappel des véhicules concernés n'a pas été respectée». L'instruction en cours le confirmera. Comme elle validera très sûrement le fait que le décès d'Emmanuelle a été causé par l'airbag. L'autopsie l'a déjà démontré.

Reste à attendre les conclusions des expertises judiciaires. Mais, là aussi, il ne devrait pas y avoir

de surprise. «Le dossier avance», indique sobriement l'avocate de la famille. «Le procureur avait été extrêmement rapide, extrêmement diligent. L'information judiciaire avait été ouverte quasiment dans la foulée au vu des circonstances et les premières enquêtes de flagrances avaient été faites de manières opportunes».

Pour l'instant, le dossier en est toujours au stade d'enquête et aucune responsabilité n'a encore été dégagée.

## 12 morts et 14 blessés

Mais, les proches d'Emmanuelle ont bon espoir de voir aboutir ce dossier: «ce qui ce qui s'est produit, témoigne Christelle Sauger, c'est que le gendarme qui est arrivé sur les lieux avait déjà entendu parler des histoires d'airbag et donc il a tout de suite compris ce qui s'était passé. Il a fait remonter l'info il y a eu une enquête qui a été demandée directement par le procureur. Le dossier d'Emmanuelle semble avoir du contenu, contrairement à d'autres qui sont vite classés parce que les gendarmes pensent à un accident de la route et qu'il n'y a pas d'expertises. Nous, dans notre cas, il semblerait que les choses aient été plutôt bien faites».

Dans toute la France, ce scandale a déjà tué 12 personnes, dont Emmanuelle Sauger à La Réunion, et 9 rien qu'en Guadeloupe. 14 autres ont été gravement blessées. Christelle mène ce combat pour rendre justice à sa sœur, et à toutes les autres victimes. La



Les proches d'Emmanuelle Sauger mènent désormais un combat de longue haleine pour dénoncer ce scandale des airbags défectueux. (Photo DR)

dernière, c'était il y a un mois seulement, en Guadeloupe (voir par ailleurs). «On va faire traîner les choses combien d'années en fait?», s'interroge Christelle Sauger. «Ce qui est rageant, c'est que pendant tout ce temps et bien le truc continue. Vous voyez en métropole dès

qu'il y a eu un mort, ils ont fait des campagnes de rappels énormes. Ça fait la une des médias, avec un stop drive sur les voitures. À La Réunion, à ma connaissance, il n'y a toujours pas de telle interdiction de conduire ces voitures dangereuses».

La famille d'Emmanuelle attend la fin de l'instruction. Son avocate confirme que la procédure avance, mais elle «vient se mettre dans une masse de dossier de confrères. Sur les Antilles, il y a une demande pour avoir un procureur général avec une section spécifique centralisée à Paris. Si c'est ça, on est dans les mêmes délais que le Mediator».

## Contrôle indispensable

Autre temps, autre dossier judiciaire titanesque. Un scandale de grande ampleur. Comme aujourd'hui celui des airbags défectueux. «Un scandale de grande ampleur en effet, insiste maître Céline Pichon de Bury, compte tenu de ce qu'on découvre, compte tenu de la connaissance, à mon avis, qu'avaient les constructeurs ou les

distributeurs de ce qui se passait».

Emmanuelle Sauger conduisait une DS3 lorsque l'airbag lui a explosé au visage. Trois ans plus tard, le groupe Stellantis vient d'annoncer que, au 18 septembre, 161 000 airbags ont été remplacés en France, ainsi qu'en Italie, en Espagne et au Portugal, sur un total de 246 000 véhicules dans notre pays. Combien de véhicules encore à traiter à La Réunion? Quelques centaines, voire milliers... qui font courir un danger mortel à leurs occupants.

Christelle Sauger s'est engagée avec ses proches dans un long combat collectif avec l'association ADVAirBag: «l'idée c'est déjà de recenser toutes les victimes, de leur apporter le soutien qu'on peut leur apporter. Je sais qu'à La Réunion, il y a, à ma connaissance, quatre victimes. On est deux dans l'association et il y en a deux autres que je n'ai pas réussi à contacter».

Quant au constructeur Stellantis et au concessionnaire local, pas de nouvelles depuis trois ans. Le 18 juin dernier, Emmanuelle Sauger aurait dû avoir 42 ans.

Antoine GESLIN

## La fille de la dernière victime est à La Réunion

Le père de Vickie est décédé en Guadeloupe il y a environ deux mois. Il roulait à faible vitesse au volant de sa Toyota lorsque, pour une raison encore indéterminée, l'airbag censé le protéger a explosé, projetant des pièces métalliques à la vitesse d'une balle de pistolet. Vickie, sa fille, qui habite

en Australie, est actuellement à La Réunion où elle va rencontrer d'autres victimes et leurs proches. «C'est important qu'on se rencontre, car on a vécu les mêmes choses».

Le 3 juillet dernier, les gendarmes du Lamentin interviennent sur une voiture échouée au milieu d'un rond-point, qui a ac-

croché un autre véhicule. Comme dans les autres cas d'explosion, une pièce métallique de l'airbag a été projetée à une vitesse inouïe et a tué net le père de Vickie. «On ne sait pas encore si l'airbag a explosé de façon inopinée ou si c'est suite à un choc, mais, ce dont on est sûrs, c'est que la voiture de mon père roulait lentement».

Vickie et sa sœur vivent depuis «une double peine»: «non seulement, on perd notre père, mais en plus, on nous l'a tué. Les gens ne se rendent pas compte qu'ils sont en train de conduire leur propre cerceau et les pouvoirs publics ne font rien». Vickie estime que les campagnes de rappel par les constructeurs et les concessionnaires sont loin d'avoir été suffisantes. Elle n'a retrouvé aucun courrier de rappel du véhicule au domicile de son père.

Elle invite maintenant toutes les victimes et leurs proches à rejoindre l'association ADVAirBag, joignable via Facebook et par mail: advairbag@orange.fr



Les victimes d'un airbag tueur s'accumulent en Guadeloupe et ailleurs. (Photo DR)

Le Quotidien

LE QUOTIDIEN DE LA RÉUNION ET DE L'Océan INDIEN www.lemquotidien.re

69 rue Sainte Anne, 97400 Saint-Denis Tél : 0262.02.67.15

Jean-Jacques Dijoux, président Henri J. Nijdam, directeur de la publication

Rédaction Henri J. Nijdam, directeur Tél : 0262.02.67.15

larédaction@lemquotidien.re

Management

Vincent Vibert, directeur délégué

Direction commerciale Florent Bose, directeur

Tél : 0262.02.67.15

res.anglo@lemquotidien.re

annonces classées

pa@lemquotidien.re

Régie extra locale

Tél 01.53.64.58.60

p.delataille@medias.outremer.fr

Abonnements

abonnements@lemquotidien.re

Agences

NORD Saint-Denis

69 rue Sainte Anne,

97400 Saint-Denis

Tél : 0262.02.67.15

stdenis@lemquotidien.re

SUD Saint Pierre

agence-sud@lemquotidien.re

OUEST Saint-Gilles

agence-ouest@lemquotidien.re

EST Saint-André

agence-est@lemquotidien.re

Media Capital Réunion

SAS au capital de 1,000 € RCS 924 834

849 Saint-Denis de La Réunion,

Siège social :

103, rue du Général de Gaulle, St Gilles

les bains 97434 - Saint Paul -

Président : Jean-Jacques Dijoux,

Directeur général: Henri J. Nijdam

CPPAP 0126 C 87475 ISSN 0397-7994

Reproduction interdite

Tous droits réservés.

Imprimerie ICP ROTO

30 rue Claude Chappo

97420 Le Port

ACPM

N° 15 957 - 48<sup>e</sup> année - Tirage : 15 500 exemplaires DL24.09.118P